

# Directive 2B

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

- Résidence intermédiaire (RI) de la direction SAPA
- Unité de soins dans les résidences privées pour aînés (RPA) Catégorie 4
- Établissement privé non conventionné (EPNC)

Les mesures inscrites dans cette directive peuvent être sujettes à un rehaussement à la suite d'une évaluation du risque par le Service de PCI.

### ÉVALUATION CLINIQUE

- L'évaluation clinique de l'usager doit être effectuée par un professionnel de la santé exemples :
  - Infirmière du milieu
  - Infirmière du SAD
  - Médecin traitant
- Lors de situations complexes, adresser votre questionnement à l'adresse suivante:  
[pci.municipal@ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pci.municipal@ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)

### DÉFINITIONS CAS SUSPECTÉ

#### CCIRA (cas clinique d'infection respiratoire aiguë) Incluant influenza et virus respiratoire syncytial (VRS)

Apparition soudaine:

- Fièvre

**OU**

- Toux (nouvelle ou aggravée)

**ET**

Accompagnés **d'au moins un (1)** des signes et symptômes suivants :

- Mal de tête
- Mal de gorge
- Arthralgie
- Myalgie
- Diminution de l'état général physique ou mental
- Fatigue extrême

#### COVID-19

- Toux **OU**
- Fièvre **OU**
- Difficulté respiratoire **OU**
- Anosmie sans obstruction nasale **OU**
- Agueusie (perte du goût) **OU**
- Dysgueusie (trouble du goût)

# Directive 2B

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

### PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)

#### CCIRA (si test COVID-19 négatif) incluant influenza et virus respiratoire syncitial

Pour toute la durée des précautions additionnelles (PA) :

- À l'extérieur de la porte de la chambre ou de la zone usager:
  - Placer une affichette PA **GOUTTELETTES/CONTACT** (ANNEXE 11)
  - Suivre les indications pour mise en place et retrait de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
  - Rendre disponible l'ÉPI, des produits désinfectants homologués par Santé Canada et solution hydroalcoolique ayant minimalement 70% d'alcool (SHA)
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
  - Placer un chariot à lingerie souillée

#### COVID-19 SANS INTERVENTION MÉDICALE GÉNÉRANT DES AÉROSOLS (IMGA)

Pour toute la durée des PA :

- À l'extérieur de la porte de la chambre ou de la zone usager:
  - Placer une affichette PA **GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE** (ANNEXE 12)
  - Suivre les indications pour mettre et retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
  - Rendre disponible l'ÉPI, des produits désinfectants homologués par Santé Canada et solution hydroalcoolique ayant minimalement 70% d'alcool (SHA)
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
  - Placer un chariot à lingerie souillée

#### COVID-19 AVEC **IMGA**

Pour toute la durée des PA :

- **Garder la porte fermée en tout temps**
- À l'extérieur de la porte de la chambre ou de la zone usager:
  - Placer une affichette PA **AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES** (ANNEXE 13)
  - Suivre les indications pour mettre et retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI)
  - Rendre disponible l'ÉPI, des produits désinfectants homologués par Santé Canada et solution hydroalcoolique ayant minimalement 70% d'alcool (SHA)
  - Placer une poubelle pour jeter le masque APR N-95
- À l'intérieur de la chambre ou de l'aire de soins:
  - Placer un chariot à lingerie souillée

### DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Faire de l'enseignement à l'utilisateur et ses proches. Référence [Feuillelet information à l'intention des usagers et de leurs proches](#)
- Informer l'utilisateur de :
  - Demeurer dans sa chambre pour toute la durée des mesures de PA
  - Procéder à l'hygiène des mains (HdM) après s'être mouché ou avoir toussé

# Directive 2B

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGÛ (CCIRA)

- Pour les usagers qui ne respectent pas les mesures de PA (ex. : troubles cognitifs), consulter l'ANNEXE 18. Si la situation nécessite une modulation de mesures, adresser votre questionnement à l'adresse suivante:  
[pci.communautaire.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pci.communautaire.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca)
- Faire le repérage précoce de tout nouveau cas et instaurer les PA
- Rechercher les **CONTACTS ÉTROITS** (voir section Contacts étroits)
- Se référer à la section **DURÉE** pour connaître la durée des PA (voir section Durée)

**Si 2 cas et plus symptomatiques de cas suspectés (CCIRA) ou confirmés (COVID-19/influenza/virus respiratoire syncytial) :**  
Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI ([ANNEXE 15](#))

### DIRECTIVES CHAMBRE ET SALLE DE TOILETTE

**1<sup>er</sup> choix : Chambre individuelle avec toilette individuelle**

**2<sup>e</sup> choix : Chambre partagée :**

- Toujours commencer les soins et services par l'usager en contact étroit ou sans mesures de PA, le cas échéant
- Changer l'ÉPI (sauf le masque et la protection oculaire, le cas échéant) et procéder à l'hygiène des mains avant d'entrer en contact avec un autre usager ou son environnement
- Maintenir une distance de 2 mètres entre les usagers ou maintenir le (s) rideau (x) séparateur (s) fermé (s)
- Si toilette partagée, réserver une chaise d'aisance avec enveloppes hygiéniques pour un des 2 usagers selon la condition clinique de l'usager

**COVID-19 avec IMGA :** Se référer [Liste des IMGA hors bloc opératoire - adulte et précautions recommandées au CHU de Québec-Université Laval](#)

### CONTACT ÉTROIT

- Usager ayant séjourné dans la même chambre ou zone usager (ex. : civière ou chaise en hémodialyse), à moins de 2 mètres sans mesure barrière qu'un cas confirmé par test de laboratoire durant sa période de contagiosité
- Usager ayant eu un contact avec des sécrétions respiratoires (ex. : expectorations) d'un usager confirmé par test de laboratoire, suite à une exposition directe sans protection adéquate (ex. : masque)

### CCIRA (INCLUANT VRS)

- Aucune PA requise
- Surveillance des signes et symptômes (Annexe 1) jusqu'à 7 jours après la dernière exposition
  - Si présence de signes et symptômes ([ANNEXE 1](#)) : Se référer aux [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#) (voir section Directives générales)

### INFLUENZA

- Maintenir les PA **GOUTTELETTES/CONTACT** ([ANNEXE 11](#)) de façon préventive pour 72 heures
  - Si asymptomatique : Cesser la PA sans effectuer de désinfection terminale
  - Si symptomatique : Se référer à la section [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#) et [DÉPISTAGE](#) (voir section Directives générales et Dépistage)

# Directive 2B

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

### COVID-19

<b>Usager ayant eu la COVID-19 il y a moins de 60 jours ET Asymptomatique ET Immunocompétent</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas mettre en PA</li><li>• Aucun dépistage requis</li><li>• Surveiller les symptômes</li></ul>
<b>Tous autres types usagers</b>	<p>Mettre en PA <b>GOUTTELETES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE</b> (ANNEXE 12) à la chambre pour 5 jours après la date du dernier contact</p> <p>Jour 0 : Effectuer un dépistage par PCR selon la date de la découverte du cas positif</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat négatif et asymptomatique:<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Maintenir les PA <b>GOUTTELETES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE</b> (ANNEXE 12)</li></ul></li><li>• Résultat positif:<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Poursuivre les PA <b>GOUTTELETES/CONTACT</b> (ANNEXE 11) avec protection oculaire</li><li>◦ Se référer à la section <a href="#">DIRECTIVES GÉNÉRALES</a> (voir section Directives générales)</li></ul></li></ul> <p>Jour 4 : Effectuer un dépistage par PCR après la date du dernier contact</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat négatif et asymptomatique:<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Cesser la PA <b>GOUTTELETES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE</b> (ANNEXE 12) sans effectuer de désinfection additionnelle à l'environnement</li><li>◦ Maintenir une surveillance stricte des signes et symptômes jusqu'à 7 jours après la dernière exposition</li></ul></li><li>• Résultat positif:<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Poursuivre en <b>PA GOUTTELETES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE</b> (ANNEXE 12)</li><li>◦ Se référer à la section <a href="#">DIRECTIVES GÉNÉRALES</a> (voir section Directives générales)</li></ul></li><li>• Si présence de symptômes dans les 7 jours suivants le dernier contact :<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Se référer aux sections <a href="#">DIRECTIVES GÉNÉRALES</a> et <a href="#">DÉPISTAGE</a> (voir section Directives générales et Dépistage)</li></ul></li></ul>

### CONTACT ÉLARGI

- Aucune PA requise
- Surveillance des signes et symptômes (ANNEXE 1) jusqu'à 7 jours après la dernière exposition
  - Si présence de signes et symptômes ([ANNEXE 1](#)): Se référer aux sections [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#) (voir section Directives générales)

### DÉPISTAGE

#### Influenza et virus respiratoire syncytial

- Effectuer un dépistage avec un test par PCR si présence de signes et symptômes compatibles avec CCIRA (voir section Définition cas suspecté)

# Directive 2B

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

### COVID-19

- Effectuer un dépistage avec un test par PCR si présence de signes et symptômes compatibles à la COVID-19 (voir section Définition cas suspecté) (ANNEXE 1):
  - Usagers immunosupprimés (peu importe la date du dernier épisode)
  - Usagers ayant fait un épisode de COVID-19 de moins de 60 jours - **NE PAS DÉPISTER**
  - Usagers en soins palliatifs, évaluer la pertinence d'effectuer le prélèvement en concertation avec l'équipe médicale et le Service de PCI

#### Références pour dépistage (clinique mobile) :

- [FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉPISTAGE POUR LA CLINIQUE MOBILE \(office.com\)](#) (hyperlien à cliquer)
- Numéro de téléphone de la clinique mobile : 581-992-9791

### GESTION DU RÉSULTAT

#### Résultat négatif à la COVID-19

- Maintenir en PA **GOUTTELETTES/CONTACT** ([ANNEXE 11](#)) tel qu'un CCIRA

#### Résultat positif :

- COVID-19
- Influenza
- Virus respiratoire syncytial

- Référer à la [DIRECTIVES GÉNÉRALES](#) (voir section Directives générales)
- Compléter et acheminer le Formulaire de suivi de cas - Gestion d'éclosion - Directive 2B ([ANNEXE 16](#))

### DURÉE DES PA

- Faire évaluer par une infirmière la possibilité de retirer les PA lorsque les éléments ci-bas mentionnés sont observés.
  - Réévaluer aux 24h si présence de signes et symptômes ne permettant pas de retirer les PA
- Effectuer la désinfection terminale de la chambre avant de retirer des PA

### Influenza et virus respiratoire syncytial ou CCIRA cas suspecté

- 5 jours après le début des symptômes

ET

- Absence de fièvre depuis 48h (sans prise d'antipyrétique)

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24h

### COVID-19

#### Usager ayant eu maladie légère à modérée

- 10 jours après le début des symptômes ou date du test si asymptomatique

ET

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

ET

# Directive 2B

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGÛ (CCIRA)

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

### Usager ayant eu maladie sévère (ayant été aux soins intensifs en lien avec son épisode de la COVID-19)

- 21 jours après le début des symptômes

ET

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

### Usager immunosupprimé (déterminée par le médecin traitant ou le médecin spécialiste)

- 14 jours après le début des symptômes

ET

- Absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique)

ET

- Amélioration du tableau clinique depuis 24 heures (excluant anosmie (perte d'odorat) et agueusie (perte de goût) résiduelle)

ET

- 2 tests TDAR négatifs à 24h d'intervalle fait aux jours 13 et 14 après le début des signes et symptômes ou la date du résultat positif
  - Si TDAR positif ou incapacité d'effectuer les tests, maintenir la durée des PA jusqu'à 21 jours

## GESTION DU MATÉRIEL DE SOINS ET SERVICES

- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre ou dans la zone usager
- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'utilisateur (exemple : chaise d'aisance, thermomètre.)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
  - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- Nettoyer/désinfecter le matériel partagé entre les usagers après chaque utilisation
  - Préconiser l'utilisation : [Procédure relatif à la gestion du matériel non critique](#)
    - Si peroxyde d'hydrogène non disponible, utiliser un produit homologué par Santé Canada

## DÉPLACEMENTS ET TRANSFERTS

EN TOUT TEMPS, L'USAGER DOIT PORTER UN MASQUE DE PROCÉDURE SELON TOLÉRANCE

### PA AÉRIENNES/CONTACT RENFORCÉES (ANNEXE 13):

Privilégier la réalisation des examens diagnostiques dans la pièce où est l'utilisateur. En cas de déplacement inévitable, se référer aux recommandations ci-bas :

### PA GOUTTELETTES/CONTACT AVEC PROTECTION OCULAIRE (ANNEXE 12) OU PA GOUTTELETTES/CONTACT (ANNEXE 11):

#### Avant d'entrer dans la zone usager

- Recouvrir le fauteuil roulant ou la civière d'un drap propre. Si usager est ambulant, privilégier le port de vêtements propres
- Appliquer les PA « À l'entrée »

# Directive 2B

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGÛ (CCIRA)

### Avant de quitter la zone usager

- Demander à l'usager d'effectuer l'hygiène des mains (HdM)
- Demander à l'usager de porter un masque de procédure durant le transport (si toléré)
- Recouvrir l'usager avec le drap si utilisation d'un fauteuil roulant ou civière
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

### Au retour dans la zone usager

- Appliquer les PA « À l'entrée »
- Demander à l'usager d'effectuer l'HdM
- Disposer du drap, le cas échéant
- Nettoyer/désinfecter le fauteuil roulant ou la civière à l'aide de produits désinfectants homologués par Santé Canada pour la gastro-entérite
- « À la sortie », retirer l'ÉPI

### Lors d'un transfert vers un autre établissement

Aviser le transporteur ainsi que le milieu receveur que l'usager requiert des PA

## SOINS D'HYGIÈNE

**EN TOUT TEMPS, L'USAGER DOIT PORTER UN MASQUE DE PROCÉDURE LORS DES SOINS ET SERVICES À MOINS DE 2 MÈTRES SELON SA TOLÉRANCE**

- Maintenir les soins d'hygiène corporelle pour les usagers
- Effectuer à la chambre pour toute la durée des PA

## SERVICE ALIMENTAIRE

Selon les normes de l'établissement

## BUANDERIE

Selon les normes de l'établissement

## PROCHE AIDANTS /VISITEURS

- Si présence de signe et symptômes infectieux : reporter la visite sinon appliquer l'hygiène et l'étiquette respiratoire
- Les TdeS doivent accompagner et faire de l'enseignement pour l'application des mesures suivantes :
  - HdM en entrant et en sortant de la chambre ou de la zone usager de leur proche
  - Appliquer les indications de l'affichette de PA présente à l'entrée de la chambre ou de la zone usager
  - Quitter la chambre en fermant la porte lorsque des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) sont effectuées
  - Quitter l'installation sans visiter d'autres usagers et éviter les aires communes

## BENEVOLES

Se référer aux politiques et procédures de l'établissement

## STAGIAIRES, ÉTUDIANTS ET RÉSIDENTS/EXTERNES

Selon les normes de l'établissement

# Directive 2B

## CAS CLINIQUE INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË (CCIRA)

### ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

- Entretien quotidien et terminal pour les PA en cours selon les procédures d'H&S du MSSS
  - Si présence d'IMGA et avant d'effectuer l'entretien terminal, se référer au document : [Liste des IMGA hors bloc opératoire - adulte et précautions recommandées au CHU de Québec-Université Laval](#)
- Gestion des déchets selon les normes habituelles de l'établissement

PA pour contact étroit: Aucune désinfection terminale n'est nécessaire si l'utilisateur n'a pas présenté de signes et symptômes

### ÉCLOSION

#### DIRECTIVES COMPLÉMENTAIRES LORS D'ÉCLOSION

- Aviser le Service de PCI qui confirmera l'éclosion
- Renforcer les PA en insistant sur l'hygiène des mains
- Recommander aux usagers de porter le masque de procédure à l'extérieur de la chambre ou lors des soins à moins de 2 mètres
- Privilégier une distanciation physique dans les aires communes d'au moins 2 mètres ou s'assurer de la présence d'une barrière physique entre les usagers (ex. : Plexiglas, rideau séparateur)
- S'assurer que l'affiche *Avis éclosion* est installée aux entrées de l'installation et que l'affiche *Mesures en vigueur sur l'unité* est installée aux entrées des unités concernées
- Transmettre lors du rapport interservices les *Directives à l'intention du personnel* et s'assurer de leur respect
- Se référer au document de Gestion d'éclosion (À VENIR)

### CCIRA

- Offrir la vaccination antigrippale aux usagers qui ne l'ont pas reçue pour la saison en cours

### FIN D'ÉCLOSION

L'éclosion se termine lorsque la période de 10 jours est écoulée :

- Après la date d'instauration des PA du dernier cas
- Si l'utilisateur était déjà en PA :
  - Commencer le décompte à partir de la date de début des symptômes

#### OU

- Date de prélèvement positif si asymptomatique (COVID-19)
- Compléter et acheminer le Formulaire signalement d'une éclosion à la DSPublique et au service de PCI (ANNEXE 15) (section bilan fin d'éclosion)